

# COMMUNE DE BAZOCHES

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 novembre 2024

Convocation : 15 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, **le vingt-deux à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Brigitte PINEL, Stéphane SAUTEREL, Florence CHAPUIS.

**Absents** : Valérie GOUSSOT, Bertrand DELAVAUULT

**Secrétaire de séance** : Serge AUBRY

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

### **1. AVENANTS AU MARCHÉ DE L'ÉGLISE**

#### Lot 1 - Maçonnerie

Le maire expose au conseil municipal que suite à l'avancement des travaux de maçonnerie, il s'avère que des découvertes de désordres dans les maçonneries de pierre de taille et de moellonnages vont entraîner des prestations supplémentaires :

- Remplacement de pierres de taille,
- Remaillage des maçonneries de moellons,
- Gravois et location complémentaire d'échafaudages correspondants.

Ces travaux représentent un montant de :

Marché tranche ferme :	149 416.30 € HT
Travaux sup. tranche ferme :	47 551.99 € HT
Marché tranche cond. N° 1 :	<u>75 583.70 € HT</u>
Total du marché porté par l'avenant :	<b>272 551.99 € HT</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte à l'unanimité l'avenant d'un montant de 47 551.99 € HT,
- Autorise le maire à signer l'avenant N°2 avec l'entreprise DUFRAIGNE, ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

#### Lot 5 – Restauration des décors peints

Le maire expose au conseil municipal qu'il s'avère que suite à l'analyse des litres anciens en cours de chantier et aux prescriptions de la DRAC qui en ont découlé, cela entraîne des prestations supplémentaires :

- Travaux préparatoires,
- Restauration des décors

Ces travaux représentent un montant de :

Marché tranche ferme :	4 120.00 € HT
Travaux sup. tranche ferme :	1 920.00 € HT
Marché tranche cond. N° 1 :	7 680.00 € HT
Travaux Sup. tranche cond. N° 1 :	<u>2 880.00 € HT</u>
Total du marché porté par l'avenant :	<b>16 600.00 € HT</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte à l'unanimité l'avenant d'un montant de 1 920.00 € HT pour la tranche ferme et d'un montant de 2 880.00 € HT pour la tranche conditionnelle,
- Autorise le maire à signer l'avenant N°1 avec l'entreprise Cécilia BILLAUD, ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

### **2. AFFECTATION DCE 2024**

Le Conseil municipal décide d'attribuer la dotation cantonale d'équipement d'un montant de 3 095.00 € aux travaux de restauration de l'église.

3. **EXONÉRATION COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES**

Compte-tenu de délais importants, l'exonération ne pourra intervenir qu'en janvier 2026, et du besoin d'informations complémentaires, le conseil décide de reporter cette délibération au prochain conseil.

4. **SORTIE DU REGROUPEMENT SCOLAIRE TEIGNY-NUARS**

Le maire expose au conseil municipal que la Préfecture demande que la délibération du 11 mars 2004 où le conseil a décidé le rattachement des élèves de la commune au secteur de Lormes, soit plus précise, notamment en ce qui concerne les aspects financiers respectifs découlant de la sortie du syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Demande le retrait du syndicat scolaire Teigny-Nuars conformément à la procédure de retrait prévue à l'article L. 5211-19 du CGCT,

Précise qu'il n'y a pas de répartition, en effet, depuis 2004 la commune ne participe plus au Syndicat qui la considérait comme retirée au vu de la délibération de 2004.

Il est conjointement admis que les communes membres du syndicat contribuaient, chacune uniquement aux charges de fonctionnement : fournitures scolaires, salaires des ATSEM, assurances...

Les matériels (tables, chaises...) étant financés par les communes de Teigny et Nuars où sont situées les écoles.

La partie transport était entièrement prise en charge par le Département, tant en fonctionnement qu'en investissement, lequel prenait à sa charge 50% du coût d'acquisition du véhicule ainsi que l'amortissement.

De fait, la sortie de la commune n'entraîne pas d'implication financière, ni pour elle ni pour le syndicat.

5. **ÉLECTION DEUXIEME ADJOINT**

Suite à la démission de Madame Florence Chapuis de son poste d'adjoint en date du 17 septembre 2024, acceptée par Madame la Sous-préfète de Château - Chinon le 08 novembre 2024, il est procédé au vote d'un 2<sup>ème</sup> adjoint.

M. Serge Aubry est élu deuxième adjoint (7 voix pour).

**QUESTIONS DIVERSES**

- Demande de 2 devis pour la réfection de l'ancienne poste (peintures),
- Le repas des Aînés sera le 15 décembre

*Fin de séance : 20 heures 30*